

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 JUIN 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

**Date de convocation : 22 juin 2023**

**François NEBOUT empêché**

**MEMBRES PRESENTS :**

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Mallory PEYRONAUD, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

**POUVOIRS :**

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,  
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,  
Erika BONNEAU À Mallory PEYRONAUD,  
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,  
Frédéric CROS À Sabrina BURON,  
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

**MEMBRES ABSENTS :**

Marie-Laure DUMONT, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance

## N° 2023-069- Personnel Municipal – Créations et suppressions de postes

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois permanents et non permanents de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Tout d'abord, afin de pérenniser le poste occupé par un agent contractuel et qui a donné satisfaction dans l'exercice de ses missions, il convient de créer **à compter du 1<sup>er</sup> août 2023** :

- 1 emploi de catégorie C, du grade d'adjoint technique territorial à temps complet,

Ensuite, dans le cadre de la promotion interne et de l'inscription de plusieurs agents sur les listes d'aptitude d'accès aux différents grades il convient de créer **à compter du 1<sup>er</sup> août 2023** :

- 1 emploi de catégorie A, du grade d'attaché territorial à temps complet,
- 1 emploi de catégorie B, du grade de rédacteur territorial à temps complet,

Enfin, il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs **au 1<sup>er</sup> août 2023** en supprimant des emplois non pourvus suite aux départs des agents et qui étaient restés vacants dans l'attente d'éventuels avancements de grade ou recrutements. Il vous est donc proposé de :

- Supprimer à partir du 1<sup>er</sup> août 2023 :

- 1 emploi de catégorie B, du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet,
- 1 emploi de catégorie C, du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 2 emplois de catégorie C, du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet,

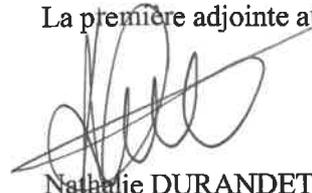
**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve** les créations et suppressions de postes telles que mentionnées ci-dessus

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable lors de sa séance du 13 juin 2023.

*Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.*

**Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.**

Pour le maire empêché  
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET